



l'esprit nature
REYRIEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

AVIS DE MISE À DISPOSITION

du 30
septembre au
30 octobre
2024

Par arrêtés en date du 3 juillet 2023 et du 5 juillet 2024, Madame le Maire de Reyrieux a prescrit la **modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** afin de procéder à des modifications du règlement écrit applicable à la zone UA, de créer un secteur Orientation d'Aménagement et de Programmation nommé "Coeur de Village" et de moduler les emplacements réservés et le linéaire commercial en vigueur.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 18 septembre 2024.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme seront mis à disposition du public du 30 septembre au 30 octobre 2024. Le projet sera consultable sur le site internet de la commune (www.reyrieux.fr).

Deux registres (physique en Mairie et dématérialisé) permettront au public de **formuler des observations** qui pourront également par courrier postal ou courriel à l'adresse amenagement-centre@reyrieux.fr.

Après un bilan de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera **soumis à l'approbation du Conseil Municipal**.

Pour tout renseignement complémentaire :
Service Urbanisme et Aménagement
04 74 08 95 26 - urbanisme@reyrieux.fr

